



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/008

**Information au Conseil Municipal - Bilan des acquisitions
foncières et ventes de la commune sur la période 2019/2020**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/008 - Information au Conseil Municipal - Bilan des acquisitions foncières et ventes de la commune sur la période 2019/2020.

- Vu les articles L.2241-1 alinéa 2 et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales
- Vu les articles L.1, L. 1111-1 et L.2241-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme,

L'assemblée est informée dans le cadre du présent rapport de l'ensemble des acquisitions foncières (portage foncières inclus) et ventes qui ont été réalisées sur les années 2019 et 2020.

I) Sur les acquisitions foncières :

La Commune de Saint-André a procédé à l'acquisition de huit terrains sur la période 2019/2020, ayant fait l'objet d'une signature d'acte chez le notaire, et qui sont en cours de publication au service de la Publicité Foncière.

- En 2019

Propriétaires	Référence cadastrale	Superficie	Prix d'acquisition	Avis de domaine	Motif de l'opération
Monsieur Georges-Marie André RAMSAMY et Mme Marie Annick SAVARANIN	AR 2399	39 m ²	8 000€	Pas d'avis domanial car le seuil de saisine n'est pas atteint (180 000€)	Régularisation empiètement de la commune
Succession de Monsieur Henri BONNEVILLE	BI 153	386 m ²	96 500€	Pas d'avis domanial car le seuil de saisine n'est pas atteint (180 000€)	Aménagement du chemin LEBON

- En 2020

Propriétaires	Référence cadastrale	Superficie	Prix d'acquisition	Avis de domaine	Motif de l'opération
Madame Salma ADAMJEE	AP 1239 (p)	164,99 m ²	220 000€	Avis de domaine en date du 29/01/2019 (268 000€)	NPNRU
Madame Huan-Xing HE et Monsieur Thierry AYAVE	AP 1238 (p)	191,97 m ²	250 000€	Avis de domaine en date du 30/08/2019 (285 000€)	NPNRU
SCI TGV 974	AL 2310	37 m ²	7 030€	Pas d'avis domanial car le seuil de saisine n'est pas atteint (180 000€)	Réalisation du giratoire chemin du Centre/chemin Lagourgue
Monsieur Jacques Emile PASCAL	AL 2313	53 m ²	8 170€	Pas d'avis domanial car le seuil de saisine n'est pas atteint (180 000€)	Réalisation du giratoire chemin du Centre/chemin Lagourgue
PRUDENCE CREOLE	AP 1226 (p)	106,61 m ²	181 237€	Avis de domaine en date du 08/10/2018 (210 000€)	NPNRU

II) Sur les portages foncières réalisés par l'Etablissement Public foncier pour le compte de la Commune

En 2019, l'Etablissement Public Foncier de la Réunion a procédé au portage de douze terrains pour le compte de la Commune de Saint-André. Les caractéristiques foncières de ces portages sont présentes dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-21974003-2021-04-04-01-003-01
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception en préfecture : 14/04/2021

Propriétaires	Référence cadastrale	Superficie	Prix d'acquisition	Avis de domaine	Motif de l'opération	Durée du portage
Monsieur Valère Benoît MARTIN	BC 183	27 779 m ²	1 000 000€	Avis de domaine en date du 22/06/2017 (1 000 000€)	Réserve foncière	8 ans
Monsieur Jean Patrick MOUTIEN	AO 707 AO 635	5 293 m ² 320 m ²	1 454 200€	Avis de domaine en date du 19/12/2018 (1 322 000€)	NPNRU	10 ans
Consorts GANNE	BD 1143- 1345- 1346- 1347- 1348- 1349- 1350-1351	11 294 m ²	687 000€	Avis de domaine du 08/03/2018 (2 286 000€)	Réserve foncière	8 ans
Monsieur Emilien NOURBY	BD 1352	15 186 m ²	903 140€	Avis de domaine du 08/03/2018 (770 000€)	Réserve foncière	8 ans

III) Sur les ventes de terrains communaux

Deux terrains communaux ont été vendus selon les caractéristiques foncières suivantes :

Propriétaires	Référence cadastrale	Superficie	Prix d'acquisition	Avis de domaine	Motif de l'opération	Date de signature de l'acte notarié
Monsieur Sully SOUPRAMANIEN et Mme Marie Laurianne NARAYANIN-RAMAYE	BK 359	543 m ²	82 400€	Avis de domaine en date du 05/03/2018	Régularisation d'une occupation sans titre	2019
Mme Lina Marie Nadège PERRIOT	BD 1776	102 m ²	1 €	Pas d'avis domanial car le seuil de saisine n'est pas atteint (180 000€)	Régularisation d'un empiètement sur le terrain communal	2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

Prendre acte de ces décisions passées par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 13 AVR. 2021



Le Maire

J. B.
Joé BEDIER